

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Le 23 mars 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Pauline JOUFFROY.

Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Egalement présent : Monsieur Jean-Claude BAUD

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel PERNET.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 février 2017 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 février 2017.

Vote du budget du CCAS ce jour à 19h45 :

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2016 qui présente un excédent de 574.79 €. Suite à la dissolution du CCAS, cet excédent sera inclus dans les résultats de la Commune au 01/01/2018.

1 - Approbation du Compte Administratif 2016 : (Délibération n° 12/17)

Présenté par Madame Joceline BROISSIAT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui peut être résumé ainsi :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 122 551.56 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : - 49 730.12 €
- Reste à réaliser : 2 700 € en dépenses d'investissement

Soit un excédent global de clôture au 31/12/2016 de 70 121.44 €

Madame le Maire ayant quitter la salle au moment du vote.

2- Approbation du Compte de Gestion 2016 établi par M. le Trésorier : (Délibération n° 13/17)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur Pierre HAAB, Trésorier.

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 : (Délibération n° 14/17)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'excédent de la section fonctionnement

- - 49 730.12 € (déficit d'investissement) + (- 2700 € RAR) soit un total de 52 430.12 € en recettes d'investissement pour apurer le déficit d'investissement
- 70 121.44 €, solde disponible, en recettes de fonctionnement (compte 002)

4 - Vote des taxes : (Délibération n° 15/17)

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes cette année.

Les taux sont ainsi maintenus :

- Taxe d'habitation : 8.13%
- Taxe foncière : 14.90%
- Taxe foncière non bâti : 28.45%

Soit un produit attendu de la fiscalité de 84 479.32 €

5 - Vote du Budget Primitif : (Délibération n° 16/17)

Il est voté par chapitre, à l'unanimité. Le budget 2017 est équilibré en recettes et dépenses à 247 769.44 € pour la section de fonctionnement et à 144 750.12 € pour la section d'investissement.

6 - Restauration des volets de la Cure de Chilly le Vignoble : (Délibération n° 17/17)

Par lettre en date du 20 février 2017, la mairie de Chilly le Vignoble nous propose un devis estimatif pour la rénovation des volets du bâtiment de la cure. La Commune de Frébuans étant propriétaire de 2/5 du bâtiment, la part revenant à la Commune de Frébuans s'élève à 1 213.38 €.

Par contre, lors du Conseil Municipal du 23 février 2017, il a été envisagé de vendre à la commune de Chilly la part dont la commune est propriétaire. Compte tenu que Frébuans est actuellement toujours propriétaire de 2/5, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation à la restauration des volets de la cure.

7 - Motion contre la suppression de la délivrance des Cartes Nationales d'Identité par la Commune : (Délibération n° 18/17)

Depuis le 22 mars 2017, la modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identités (CNI) est appliquée. Cette procédure entraîne l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage (station biométrique) nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte. 14 mairies sont équipées dans le Jura dont Lons le Saunier et Bletterans. Si derrière cette nouvelle modalité, il convient de répondre à un souci de sécurisation des titres d'identité, il faut rappeler que la gestion des actes administratifs et de l'état civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population. Cette décision implique une complication pour la population dans sa démarche au quotidien ainsi que l'affaiblissement des mairies en zone rurale. Il s'agit encore d'un service de proximité qu'on enlève aux mairies. Le Conseil Municipal à l'unanimité dénonce cette régression du service public et cette perte du service de proximité et demande aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux.

8 - Mutualisation d'achats groupés avec les Communes de Condamine et Courlaoux : (Délibération n° 19/17)

Afin d'optimiser et rationaliser les achats groupés, les Communes de Courlaoux, Condamine et Frébuans ont émis le souhait de les mutualiser. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la mutualisation de ces achats groupés sur les trois collectivités en sachant que les achats réalisés pour le compte des autres collectivités seront refacturés à celles-ci au prix de revient TTC (compris les frais

de gestion et de port au prorata des sommes HT dues).

9- Etude de devis

➤ Entreprise GRADOUX et Fils : lors de la visite de contrôle le 24 février 2017 de la cloche de Saint-Georges, il a été constaté que le baudrier en cuir était usé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la remise en état du battant de la cloche pour un coût de 344.40 € TTC, le déplacement étant compris dans le cadre du contrat d'entretien. L'Entreprise GRADOUX propose également le remplacement du moteur de volée de la cloche par un système à régulation électrique pour un coût de 1 609.20 € TTC, le déplacement étant également compris dans le cadre du contrat d'entretien. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment à cette deuxième proposition.

9 - Informations et questions diverses :

- Entretien des berges de la Sorne par les Services d'ECLA
- Emplacement de la boîte à livres : celle-ci sera installée entre le panneau d'affichage métallique de la Mairie et le local d'entretien.
- FLORANIM : remerciements pour la subvention allouée par la Commune
- Nettoyage de la Commune le 15/04/2017
- Aménagement de la Grand'Mare par la Société TKG
- Installation de l'onduleur le mercredi 29/03/2017 par le SIDEC

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- le 22 février 2017 : SIER bureau syndical
- le 16 mars 2017 : ECLA – Conseil Communautaire
- le 23 mars 2017 : SICOPAL (budget)

REUNIONS A VENIR :

- le 04 avril 2017 : AG extraordinaire de l'OIS
- le 06 avril 2017 : ECLA Bureau Elargi
- le 11 avril 2017 : Commission développement économique
- le 13 avril 2017 : ECLA Conseil Communautaire

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

- PC n°2/2017 : Dossier déposé le 09/03/2017 par Monsieur Jérôme DUCRET pour la réalisation d'une maison d'habitation située rue Désiré Barodet, parcelle cadastrée AA 162.

URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES :

- PC n°1/2017 : Dossier refusé en date du 08/03/2017 d'un dossier déposé le 14/02/2017 par Monsieur Jérôme DUCRET pour la réalisation d'une maison d'habitation située rue Désiré Barodet, parcelle cadastrée AA 162.

- DP n°2/2017 : Arrêté de non opposition en date du 02/03/2017 d'un dossier déposé le 17/01/2017 par Monsieur GIRARD David pour la réalisation d'un garage situé 301, route de Saint Georges, parcelle cadastrée AB 78.

- DP n°3/2017 : Arrêté de non opposition en date du 22/03/2017 d'un dossier déposé le 09/03/2017 par Madame MERAUX Josette pour la réfection de la toiture de sa maison d'habitation située 100, en Sus Boirier, Hameau de Saint Georges, parcelle cadastrée ZB 91.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 20 AVRIL 2017

Le Secrétaire



Michel PERNET

Le Maire,



Paulette MARANO